

Numéro de l'affaire ou du projet : 14WTM019

Intitulé de l'affaire ou du projet : Prix et qualité du service public d'assainissement

Nom du document	Rapport annuel – exercice 2013
-----------------	--------------------------------

ELEMENTS VERIFIES	NOM	DATE	VISA (Signature)
<b>Rédacteur principal</b>	S CAPLANT		
<b>Rédacteur secondaire interne (si existant)</b>			
<b>Vérificateur (Contrôle du fond)</b> <input type="checkbox"/> Validation du plan / chapitrage <input type="checkbox"/> Relecture des pièces <input type="checkbox"/> Corrections éventuelles	F MANEUVRIER		
<b>Vérificateur (Contrôle de la forme)</b> <input type="checkbox"/> Respect charte graphique <input type="checkbox"/> Reproductible complet (figures, plans, annexes, résumé en-tête)			
<b>Contrôle de la reprographie</b> <input type="checkbox"/> Rapport complet (n° page / figures et plans en N&B et couleurs / annexes) <input type="checkbox"/> Photocopies de bonne qualité <input type="checkbox"/> Reliure conforme			

Nombre d'exemplaires édités	Commune : 5 ex dont 1 reproductible Interne : 1 ex
Date d'envoi au Client	

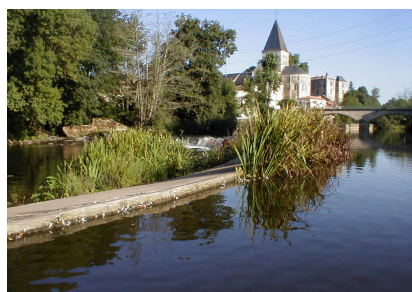
**Classement et archivage du document** : La présente fiche dûment complétée est classée :

- Original papier avec l'exemplaire reproductible du dossier
- Format pdf dans le répertoire informatique du projet (sous le nom « Imp411\_titre du rapport »)

Commune de  
Charentilly

Département  
d'Indre-&-Loire

Novembre 2014



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

(article L 2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales et son décret  
d'application n° 2007-675 du 2 mai 2007)

## Exercice 2013

  
**SAFEUGE**  
*Ingénieurs Conseils*

SIÈGE SOCIAL  
PARC DE L'ÎLE - 15/27 RUE DU PORT  
92022 NANTERRE CEDEX  
Agence de TOURS : 7 et 9 Rue du Luxembourg – BP 37167 – 37071 TOURS Cedex 2

## PREAMBULE

---

Le présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service d'assainissement et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par le décret du 2 mai 2007.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par le SATESE. Le présent rapport annuel ne concerne que le Service Public d'Assainissement Collectif géré par la Commune pour **l'exercice 2013**.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1 Caractérisation générale du service .....</b>	<b>1</b>
1.1 Territoire desservi.....	1
1.2 Mode de gestion du service d'assainissement.....	1
1.3 Les abonnés du service d'assainissement.....	3
<b>2 Le réseau de collecte .....</b>	<b>5</b>
2.1 Les ouvrages structurants du réseau .....	5
2.2 Taux de collecte.....	5
2.3 Contrôle et entretien du réseau .....	7
2.4 Rejets non domestiques .....	8
<b>3 La station d'épuration .....</b>	<b>9</b>
3.1 Nouvelle station d'épuration « Les Ligneriers » .....	9
3.1.1 Filière eau .....	10
3.1.2 La filière boues .....	12
3.2 Ancienne station d'épuration « Les Ligneriers ».....	12
<b>4 Les indicateurs de qualité et de performance .....</b>	<b>14</b>
4.1 Les indices généraux .....	14
4.2 Indices concernant les réseaux .....	14
<b>5 Les indicateurs financiers du service .....</b>	<b>16</b>
5.1 Tarification de l'assainissement .....	16
5.2 Bilan financier du service.....	19
<b>6 Synthèse générale.....</b>	<b>21</b>

---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Tableau 3-1 : Charge nominale de la future station d'épuration communale .....	9
Tableau 3-2 : Normes de rejets de la future station d'épuration .....	9
Tableau 3-3 : pollution reçue – taux de saturation.....	10
Tableau 3-4 : performance du traitement - rendements .....	11
Figure 1-1 : Évolution du nombre d'abonnés du Service Assainissement Collectif des Eaux Usées de CHARENTILLY .....	3
Figure 2-1 : Parcelles urbanisables et raccordables .....	6
Figure 2-2 : Inventaire des opérations de contrôle du réseau EU .....	7
Figure 3-1 : Évolution de la charge hydraulique moyenne arrivant à la station.....	10

---

## ANNEXES

---

Annexe 1 **Décret n°2007-675 du 2 mai 2007**

Annexe 2 **Circulaire du 28/04/2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services**

Annexe 3 **Fiches détaillées pour l'évaluation des indicateurs de performances**

Annexe 4 **Récépissé de Déclaration de la station d'épuration**

Annexe 5 **Bilan de fonctionnement de la station d'épuration du SATESE**

Annexe 6 **Synthèse du registre de curage des lagunes 2013 réalisé par la SAUR et résultat des analyses des boues issues du curage réalisé par la SEDE**

Annexe 7 **Récépissé de déclaration de la future station d'épuration de 1 500 EH**

Annexe 8 **Exemple de fiche d'intervention**

## Caractérisation générale du service

### 1.1 Territoire desservi

La Commune de CHARENTILLY est située à 12 km au Nord de TOURS, dans le département d'Indre-et-Loire. D'une superficie de 1 413 hectares, le territoire communal est occupé par des bois (500 hectares), des étangs et prairies (126 hectares), des terres céréalières (530 hectares) et quelques arpents de vigne.

L'habitat est concentré principalement dans le bourg avec néanmoins plusieurs écarts constitués d'habitats dispersés.

La topographie de la Commune n'est marquée par aucun relief significatif ; les altitudes varient entre 73 et 122 mètres.

La population totale de la Commune était de 1 098 habitants d'après l'INSEE (2011). D'après l'INSEE la population en 2009 s'élevait à 1 090 personnes (2,6 pers/résidence principale). Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 403 en 2013, soit environ 1 048 habitants.

### 1.2 Mode de gestion du service d'assainissement

La Commune assure en régie la gestion des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées.

La collectivité organise et finance également les travaux d'extension, de renouvellement ou de renforcement du réseau et de tous les ouvrages d'assainissement.

Elle assure donc les tâches suivantes :

- ✓ **gestion des abonnés :** mise en service des branchements, établissement du contrat, remise du règlement de service, accueil des usagers, émission des factures, traitement des réclamations et contentieux, vérification de la bonne réalisation des raccordements ;

- ◆ l'affacturage fait l'objet d'une prestation de service avec Veolia Eau (70c€HT la facture + révision selon équation paramétrée)
- ✓ **gestion du service** : fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages, astreintes, traitement des informations et interventions pour les pannes, mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement, analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement de la station, gestion des boues de la station, interventions pour désobstruer le réseau ;
  - ◆ la commune a passé un contrat en prestation de service avec la société SOA pour l'exploitation des postes. Ce contrat comprend : la maintenance électromécanique, le nettoyage des postes, les opérations de réglage, de vérification et d'entretien des équipements électromécanique et afin un service d'astreintes pour les interventions urgentes sur les postes. Les postes concernés sont les suivants : rue du Clos Farroux, rue du Moulin Moreau, lieu dit « la Touche », lieu dit « Bellevue ». Contrat signé le 10 mars 2011 pour une durée de 3 ans.
  - ◆ **renouvellement** : des ouvrages de génie civil, des canalisations et ouvrages accessoires, des installations électriques, des télégestions, des pompes, des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages, des compteurs, des branchements, des installations de traitement ;
- ✓ **investissement** : financement des travaux d'extension et de renforcement des ouvrages et canalisations, mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation, déplacement des conduites ;
- ✓ **divers** : fourniture et mise à jour des plans, campagne de recherche des eaux parasites, participation à l'élaboration des programmes d'investissement, avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

L'accueil au public :

- ✓ Lundi au vendredi de 8 h 00h à 12 h 00
- ✓ Mercredi de 8 h 00h à 12 h 00 et de 14 h 00h à 18 h 00

Numéro de téléphone : 02.47.56.65.46

Courriel : [mairie@charentilly.com](mailto:mairie@charentilly.com)

Site internet : [www.charentilly.com](http://www.charentilly.com)



### 1.3 Les abonnés du service d'assainissement

✓ Généralités

Sur une population de 1 098 habitants, on recense 403 abonnés en 2013 représentant environ 1 048 habitants raccordés au réseau de collecte (ratio de 2,6 habitants par abonné environ d'après INSEE – recensement de 2009).

Par rapport à 2011, on constate une augmentation de 4,4 % du nombre d'abonnés, soit 17 nouveaux abonnés ou environ 44 habitants nouvellement raccordés.

L'évolution est la suivante :

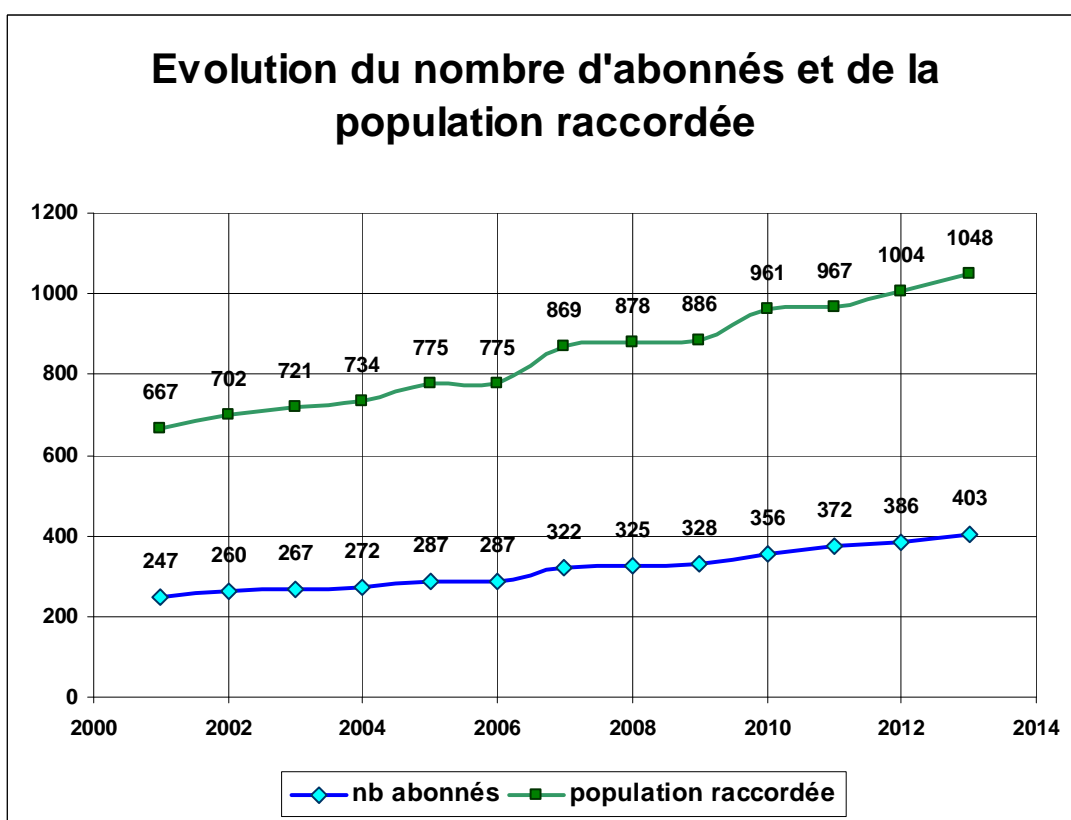


Figure 1-1 : Évolution du nombre d'abonnés du Service Assainissement Collectif des Eaux Usées de CHARENTILLY

La tendance est à la hausse de façon relativement régulière après un ralentissement sur la période 2007-2009, avec la création de nouveaux lotissements depuis 2010.

### ✓ **Zonage d'assainissement**

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune a fait réaliser en 1995 un schéma d'assainissement par le BRGM approuvé en décembre 1996. Ce schéma précise les zones concernées par l'assainissement collectif.

Du fait de l'accroissement actuel de la population et des perspectives d'évolution de la Commune, celle-ci s'est engagée dans la définition de son PLU et a engagé fin 2007 les études visant à redéfinir son zonage d'assainissement. Les études ont débutées durant l'année 2008 et se sont terminées en 2009.

Selon l'étude de zonage d'assainissement et les perspectives du PLU, la population raccordée future est estimée entre 1 365 et 1 440 personnes selon les hypothèses retenues (construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de traitement de 1 500 équivalents-habitants).

L'enquête publique du zonage d'assainissement qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 30 septembre n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Ce zonage a été approuvé par délibération du conseil municipal du 23 novembre 2009.

### ✓ **Abonnés industriels**

Aucun raccordement industriel n'est recensé et ne fait donc l'objet d'une convention pour le déversement d'effluents dans le réseau de collecte.

## Le réseau de collecte

### 2.1 Les ouvrages structurants du réseau

Le bourg de la Commune est doté d'un réseau de collecte entièrement séparatif. Le réseau est constitué de :

- ✓ 6 837 mètres linéaires de canalisations gravitaires en grès ou PVC ;
- ✓ 733 mètres linéaires de conduites de refoulement ;
- ✓ 4 postes de relevage des eaux usées.

Il est recensé 2 trop-pleins de postes (Postes de refoulement PR2 ou « Moulin Moreau » et PR4 ou « Grande Touche »). Ces 2 postes ont été équipés d'une surveillance au cours de l'année 2010.

### 2.2 Taux de collecte

Le tableau ci-après rappelle les parcelles ouvertes à l'urbanisation future réalisée en 2009 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et de l'élaboration du PLU.

Le nombre de logements supplémentaires est estimé à 190 unités. Le nombre d'abonnés prévisible est donc 510 abonnés environ (nombre d'abonnés en 2007 : 322). On dénombre actuellement 403 abonnés, le taux de collecte est donc de l'ordre

$$\text{de } \frac{\text{nombre abonnés desservis}}{\text{nombre abonnés potentiels de la zone d'assainissement}} = \frac{403}{322 + 190} \approx 79\% .$$

Les éléments à disposition ne permettent pas une vérification du taux réel de raccordement des abonnés plus précise, c'est à dire le compte de ceux qui ne sont pas ou que partiellement raccordés à l'assainissement collectif alors que leur branchement est établi depuis plus de 2 ans et qu'ils payent la totalité de la redevance assainissement.

Zone	lieux	surface totale en ha	% non aménagé (voirie et équipements publics)	surface aménageable en ha	nb logements / ha	nb logements potentiels	population futures raccordées	
							hypothèse basse 2,6 pers/logement	hypothèse haute 3 pers/logement
UBa	Le Coudray	0,85	10%	0,8	15	11	30	34
AU	Les Vignes des Chevallerais	1,8	30%	1,3	15	19	49	57
UBa	Les Ouches sur l'étang	0,3	20%	0,2	15	4	9	11
UBa	Le grand cimetière	1,5	20%	1,2	15	18	47	54
UB	Les Poiriers	3,75		3,8		36	94	108
AU	Le Clos Fourneaux	5	40%	3,0	15	45	117	135
1AUa	Le Clos Fourneaux	3,75	40%	2,3	15	34	88	101
1AUb	La Pièce de la Marre	1	30%	0,7	15	11	27	32
1AUc	La Maison du Jardinier	1,2	30%	0,8	15	13	33	38
	<i>total</i>	19,15		14,0		190	494	569

Population raccordée 2009	871	871
Population raccordée future	1365	1440
Capacité de station retenue	<b>1500 EH</b>	

Figure 2-1 : Parcelles urbanisables et raccordables

Selon la collectivité l'ensemble des foyers raccordables sont raccordés à ce jour, soit un taux de collecte de 100 %.

## 2.3 Contrôle et entretien du réseau

Les opérations de contrôle visant à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau ont consisté, en :

Nature du contrôle	Linéaire concerné					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
✓ Sur réseau neuf avant réception						
◆ Inspection caméra	<b>519,50 ml</b>	néant	néant	néant	<b>28 ml</b>	néant
◆ Test étanchéité	néant	néant	néant	néant	néant	néant
◆ Test à la fumée	néant	néant	néant	néant	néant	néant
◆ Contrôle de branchement (colorant)	néant	néant	néant	néant	néant	néant
✓ Sur réseau ancien						
◆ Inspection caméra	<b>519,50 ml</b>	néant	<b>1700 ml</b>	néant	néant	néant
◆ Test étanchéité	néant	néant	néant	néant	néant	néant
◆ Test à la fumée	<b>1 900 ml</b>	néant	néant	néant	néant	néant
◆ Contrôle de branchement (colorant)	<b>39 branchements</b>	néant	néant	néant	néant	néant

Figure 2-2 : Inventaire des opérations de contrôle du réseau EU

### Nota :

- 28 ml d'inspection télévisée réalisée en 2012 pour la réception des travaux d'extension au niveau du lieu dit « les Champs de la route ».
- Les 1 700 ml d'inspections télévisées ont été réalisés dans le cadre de la réhabilitation ponctuelle des réseaux d'eaux usées effectués en 2010.
- La commune a procédé, en 2006, à l'inspection caméra de 6 100 m de collecteurs d'eaux usées, par l'entreprise SOA, soit quasiment l'ensemble du réseau de collecte.
- La collectivité a réalisé en 2007 des travaux d'extension de son réseau d'assainissement au lieu-dit « La Touche ». Ces travaux ont été réceptionnés en mars 2008.
- La collectivité a fait procéder en novembre 2008 par la société S3C à l'inspection caméra de 520 ml de canalisation du bourg : rue des Mailleries, rue du Moulin Moreau et rue de l'Arche.

- Le cabinet SESAER a réalisé en novembre 2008 des tests à la fumée sur 1 900 ml de canalisations : Allée des Cerisiers, rue du Moulin Moreau, Allée des Acacias, rue des Mailleries, rue de la Croix Saint Jean et Allée Gérard Motard.
- Le cabinet SESAER a réalisé également en novembre 2008 le contrôle de 39 branchements dans les secteurs suivants : rue de la Croix Saint Jean, rue des Mailleries, Allée des Cerisiers, Allée des Acacias et Allée Gérard Motard.

La commune a passé un contrat d'entretien avec la société SOA pour les postes de relevage des eaux usées à compter du 01 mars 2011, d'une durée de 3 ans

La société SOA procède à 6 nettoyages et 6 contrôles annuels du poste de refoulement PR2 « Moulin Moreau » ainsi qu'à 4 nettoyages et 4 contrôles des 3 autres postes. Des visites de surveillance mensuelles sur chacun des postes sont prévues. Une visite annuelle des équipements électromécaniques des postes est prévue.

Aucun secteur du réseau n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année. Le taux de points noirs est donc de zéro.

Interventions sur réseaux ou sur branchements particuliers effectuées en 2013 :

- Anomalie – dysfonctionnement sur réseau d'assainissement : *Intervention Rue de la Fortinière pour des inondations (problème de raccordement de pluvial)*
- Réclamation usager – intervention sur branchement : *néant*

Piste d'amélioration du service :

- La mise en place de fiches d'intervention permettra d'assurer un historique des interventions réalisées et dans préciser les détails. (Cf exemple en annexe.)

## 2.4 Rejets non domestiques

Il n'est pas signalé de problèmes de rejet d'origine non domestique.

## La station d'épuration

### 3.1 Nouvelle station d'épuration « Les Lignerries »

Depuis le 18 février 2013, une nouvelle station d'épuration est en service et remplace l'ancienne station de 750 EH devenue obsolète.

La capacité de traitement de cette station d'épuration est de 1 500 EH. Les charges nominales de la station sont les suivantes :

Paramètres	Base de calcul	Charge nominale
Equivalent-Habitants (E.H.)	60 g DBO <sub>5</sub> /j/E.H.	1 500 E.H.
Débit		225 m <sup>3</sup> /j
DBO <sub>5</sub>	60 g/j/E.H.	90 kg/j
DCO	150 g/j/E.H.	225 kg/j
MES	70 g/j/E.H.	105 kg/j
Azote total	15 g/j/E.H.	22,5 kg/j
Phosphore total	2,5 g/j/E.H.	3,75 kg/j

Tableau 3-1 : Charge nominale de la future station d'épuration communale

Les performances épuratoires sont les suivantes :

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
MES	20 mg/L	95 %
DCO	70 mg/L	91 %
DBO <sub>5</sub>	25 mg/L	94 %
NGL	15 mg/L	85 %
NTK	10 mg/L	90 %
Pt	2 mg/L	85 %

Tableau 3-2 : Normes de rejets de la future station d'épuration

Le récépissé de déclaration de la station de 1 500 EH a été obtenu le 03/08/2010.

La station d'épuration est de type boues activées à aération prolongée. La filière boues est constituée de lits plantés de roseaux.

### 3.1.1 Filière eau

La filière eau est constitué de :

- ✓ Un bassin d'aération d'un volume de 350 m<sup>3</sup>
- ✓ Un clarificateur d'un volume de 227 m<sup>3</sup> et de surface de 61 m<sup>2</sup>.

Après traitement, le rejet s'effectue vers la rivière « La Petite Choisille ».

Cette station a fait l'objet en 2013 de 2 visites légères avec tests par le SATESE et d'un bilan réglementaire (rapport de fonctionnement du SATESE joint en annexe).

Les résultats du bilan de décembre 2013 sont rappelés ci-dessous :

Paramètres	Capacité nominale (récapissé du 3/08/10)	Charge moyenne reçue 2013 (de février à décembre)	Charge reçue	Taux moyen de saturation
Equivalents-habitants	1 500			
Volume	225 m <sup>3</sup> /j	122 m <sup>3</sup> /j	97,5 m <sup>3</sup> /j	43 %
DBO <sub>5</sub>	90 kg/j		39 kg/j	43 %
DCO	225 kg/j		86 kg/j	38 %
MES	105 kg/j		40 kg/j	38 %
NK	22,5 kg/j		9.8 kg/j	44 %
NGL	-		9.9 kg/j	-
PT	3,75 kg/j		1.3 kg/j	35 %

Tableau 3-3 : pollution reçue – taux de saturation

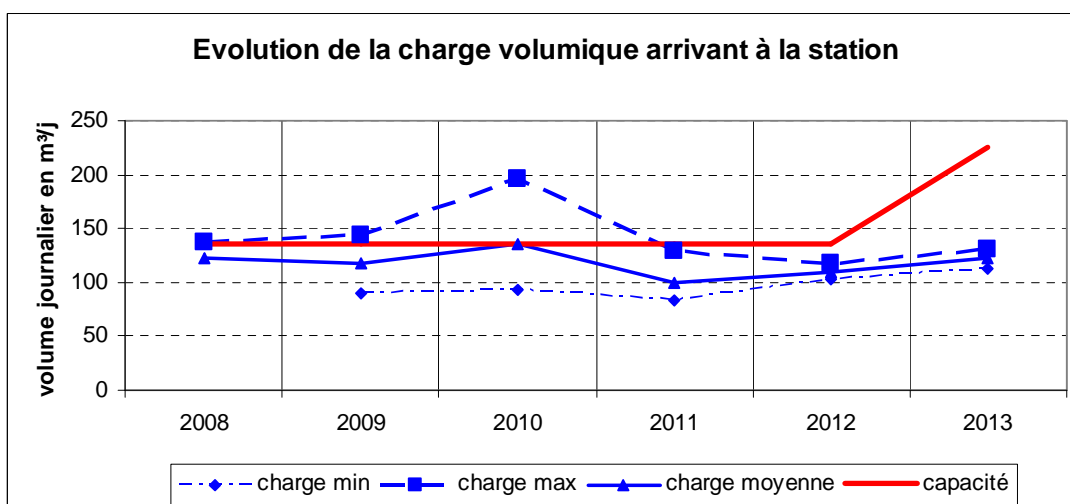


Figure 3-1 : Évolution de la charge hydraulique moyenne arrivant à la station



Paramètres	Capacité nominale (récépissé du 3/08/10)	Rendement minimal (récépissé du 3/08/10)	Qualité moyenne de rejet (bilan du 2-3 décembre 2013)	Rendement de la station	Conformité
DBO <sub>5</sub>	20 mg/L	95 %	14 mg/l	97 %	Oui
DCO	70 mg/L	91 %	52 mg/l	94 %	Oui
MES	25 mg/L	94 %	4,4 mg/l	99 %	Oui
NK	15 mg/L	85 %	22,5 mg/l	78 %	Non
NGL	10 mg/L	90 %	23,2 mg/l	77 %	Non
PT	2 mg/L	85 %	1,16 mg/l	91 %	Oui

Tableau 3-4 : performance du traitement - rendements

Le rapport du SATESE de 2013 montre (cf annexe) : Une bonne qualité des eaux traitées pour tous les paramètres exceptés pour les paramètres nitrates.

Avec la construction de la nouvelle station d'épuration, les rendements épuratoires ont été améliorés. Toutefois, des réglages devront être réalisés au niveau du bassin d'aération pour améliorer la qualité du rejet au niveau de l'azote.

✓ **Travaux / études réalisés en 2013 :**

- Mise en service de la nouvelle station d'épuration de 1 500 EH :

✓ **Travaux / études réalisés en 2012 :**

- Extension du réseau pour le raccordement du lieu dit « Les Champs de la Route » (RD 938) afin de permettre le raccordement du commerce : « la Bulle Verte ».
- Construction de la nouvelle station d'épuration de 1 500 EH :
  - ⇒ Signature du marché le 2 avril 2012, notification le 13 avril 2012
  - ⇒ Permis de Construire : le 25 juin 2012
  - ⇒ Début des travaux : 16 juillet 2012

✓ **Travaux / études réalisés en 2011 :**

- Construction de la nouvelle station d'épuration de 1 500 EH :
  - ⇒ AVP, PRO
  - ⇒ Consultation des entreprises

✓ **Travaux / études réalisés en 2010 :**

- Dossier de la déclaration de la future station d'épuration au titre de la loi sur l'eau – SAFEGE : récépissé de déclaration obtenue le 03/08/2010 (dossier n°37-2010-00049)
- Réhabilitation du réseau : réhabilitation par l'intérieur : 15 points d'étanchement et 30 points d'intervention d'un robot multifonction :

- ⇒ Rue du Moulin Moreau, rue des Mailleries, rue de l'Espérance, rue des Arches, rue de la Fortinière, Eglise, Mairie, rue du Clos Faroux, rue des Ouches, rue de la Croix St Jean – Allées des Cériseurs/des Acacias

### 3.1.2 La filière boues

La nouvelle filière boues consiste en une décantation des boues sur des lits plantés de roseaux. : 8 casiers de macrophytes de 100 m<sup>2</sup> chacun pour une hauteur de boue moyenne de 1,3 m, soit au total un volume de 1040 m<sup>3</sup>.

Aucune évacuation de boues n'a été réalisée en 2013 sur cette nouvelle filière. Au regard du bilan effectué en décembre 2013, la filière boues devrait produire environ 33 kgMS/j.

Le taux de conformité de la filière boues est donc de 100 % car aucune boue issue de cette nouvelle filière n'a besoin d'être évacuée.

## 3.2 Ancienne station d'épuration « Les Lignerries »

Cette station d'épuration, d'une capacité de 750 équivalents-habitants (lagunage aéré à lentilles d'eau) a été arrêtée en février 2013.

Avant de combler les lagunes, deux curages ont été nécessaire en 2013 :

- ✓ par la société SAUR :
  - les boues ont été revalorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage de 2010,
  - l'opération de curage a concerné en l'évacuation de 120 m<sup>3</sup> de boues brutes, soit 2,04 tonnes de matières sèches (hors chaux).
- ✓ par la société SEDE Environnement avec évacuation de :
  - 22 m<sup>3</sup> vers le site de Poitou Compost situé à Ingrandes sur Vienne,
  - 466 m<sup>3</sup> vers la plate-forme de compostage d'Auzouer en Touraine.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 % car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

La synthèse annuelle d'évacuation des boues de la SAURest fournie en annexe. Il faut retenir les éléments suivants :

### 1.1 SYNTHÈSE ANNUELLE DU REGISTRE (ANNEXE VI DE L'ARRÊTÉ DU 08/01/1998)

NOM DE LA STATION :	LAGUNE DE CHARENTILLY
Département :	INDRE-ET-LOIRE
Capacité nominale :	760
Charge réelle :	85
Type de boues :	Boues liquide
Traitement des boues :	Vers casiers macrophytes
Quantité de boues brutes épandues :	120,00 m <sup>3</sup> de MB
Quantité de matière sèche épandue hors chaux :	2,04 tonnes de MS hors chaux
Surface totale des épandages :	3,00 ha
Nombre d'agriculteurs concernés :	2 exploitations agricoles
Dose moyenne :	40,00 m <sup>3</sup> MB / ha
Dose moyenne (Matière Sèche hors chaux) :	0,68 t MS / ha
Périodes d'épandage :	du 02/08/2013 au 18/08/2013

De même les analyses des boues évacuées par la société SEDE Environnement sont fournies en annexe du présent rapport.

La siccité des boues entre 4 et 5,2 % pour une moyenne de l'ordre de 4,7 %. La quantité de matière sèche évacuée par SEDE Environnement est donc de l'ordre de 22,85 TMS.

Au total, ce sont 24,89 TMS qui ont été évacuées en 2013.

## Les indicateurs de qualité et de performance

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices au présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés dans le chapitre n°6.

### 4.1 Les indices généraux

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- ✓ taux de desserte (abonnés raccordables/abonnés prévus au schéma) : **79 %** ;
- ✓ taux de collecte (abonnés raccordés/abonnés raccordables) : **100 %** ;
- ✓ schéma réalisé et approuvé en : **2009** ;
- ✓ capacité et conception de la station : **conforme à la réglementation.**

### 4.2 Indices concernant les réseaux

La collectivité ne dispose pas de plans informatisés ou sur papier du réseau d'assainissement à jour. Les plans à sa disposition sont ceux issus des études de diagnostics et du zonage d'assainissement (2008).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **10 / 120** (cf. chapitre 6). Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence de mise à jour annuelle du plan existant et de la mise en place progressive d'un plan de renouvellement des branchements et conduites.

Cet indice ne pourra évoluer que par la mise en place d'une mise à jour annuelle des plans du réseau.

L'absence du suivi précis des déversements aux trop-pleins des postes de refoulement conduit à une non-conformité de la surveillance des réseaux et à un indice de connaissance des rejets de seulement **0 / 120**

Cet indice ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesure et de suivi.

Il n'est signalé aucune réclamation de la part des abonnés ayant nécessité le déplacement du personnel du service, soit un taux de **0 % abonnés.**

*Remarque :*

Aucune intervention n'a été réalisée et aucune réclamation écrite n'a été faite au cours de l'année 2011. Au sens large, le taux d'intervention chez les abonnés est de **0 % abonnés.**

## Les indicateurs financiers du service

### 5.1 Tarification de l'assainissement

#### ✓ La part de la collectivité

La facturation est confiée par convention à la société VEOLIA. Les factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable. Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- ◆ une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- ◆ une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Le syndicat d'eau procède à la mise en place progressive d'une télé-relève des compteurs d'eau potable. Les abonnés de la commune seront concernés durant ces prochaines années. Les abonnés équipés se voient attribuer deux factures par an :

- ◆ une première facture basée sur la consommation réelle et la moitié de l'abonnement annuel ;
- ◆ une seconde facture qui comprend la seconde moitié de la part fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant à la consommation réelle.

Les périodes de facturation prises en compte vont du 1<sup>er</sup> mars au 31 août et du 1<sup>er</sup> septembre au 28 février.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement s'applique à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après deux ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un déboulement de la redevance (article L 35-5 du Code de la Santé Publique).

Le prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Pour l'année 2013, la Commune a fixé les tarifs suivants :

	<b>Prix au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Rapport annuel 2012)</b>	<b>Prix au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (Rapport annuel 2013)</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Variation en valeur</b>
Abonnement	101,69 €/an	101,69 €/an	+ 0 %	0 €
Consommation	1,53 €/m <sup>3</sup>	1,53 €/m <sup>3</sup>	+ 0,00 %	0,00 €

⇒ *Remarque : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la différenciation de prix unitaire de l'eau par tranche de consommation a été supprimée et remplacé par un prix au m<sup>3</sup> unique.*

#### ✓ **Les taxes**

Le service de l'eau potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une TVA de 5,5 %. Le service de l'eau usée est quant à lui soumis à une TVA de 7 % (10% à partir de 2014).

La « Redevance Préservation » et la « Contre Valeur Pollution » perçues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. La part lutte contre la pollution est passé de 0,24 à 0,25 €/m<sup>3</sup> entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012. A partir de 2013, cette valeur diminue de 1 centime/m<sup>3</sup> et restera constante jusqu'en 2018.

Depuis 2009, s'ajoute une nouvelle taxe de « Modernisation » des réseaux de collecte d'une valeur de : 0,20 €/m<sup>3</sup> pour 2012 (0,19 €/m<sup>3</sup> en 2011). A partir de 2013, elle diminue également de 1 centime/m<sup>3</sup>.

#### ✓ **Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>**

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (INSEE).

<b>FACTURE 120 m<sup>3</sup></b>					
Consommation		120 m <sup>3</sup>			
	Prix au 01/01/2013	Montant au 01/01/2013	Montant au 01/01/2012	Variation n / n-1	
<b>Production et distribution de l'eau</b>					
<i>Part délégataire :</i>		<b>154.46</b>	<b>152.40</b>	1.35%	
		90.82	88.40	2.74%	
abonnement	45.64	45.64	44.42	2.75%	
consommation	0.3765	45.18	43.98	2.73%	
<i>Part syndicale :</i>		<b>57.76</b>	<b>57.76</b>	0.00%	
abonnement	31.02	31.02	31.02	0.00%	
consommation	0.2228	26.74	26.74	0.00%	
<i>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</i>		<b>0.049</b>	<b>5.88</b>	<b>6.24</b>	-5.77%
<i>Sous-total eau potable</i>					
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>					
<i>Part délégataire :</i>		<b>285.29</b>	<b>285.29</b>	0.00%	
		0	0	0.00%	
abonnement	0	0	0	0.00%	
consommation	0	0	0	0.00%	
<i>Part commune :</i>		<b>285.29</b>	<b>285.29</b>	0.00%	
abonnement	101.69	101.69	101.69	0.00%	
consommation	1.53	183.60	183.60	0.00%	
<b>Organismes publics</b>					
		<b>51.60</b>	<b>54.00</b>	-4.44%	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		0.24	28.80	30.00	-4.00%
Modernisation du réseau de collecte		0.19	22.80	24.00	-5.00%
<b>TOTAL en €HT</b>		491.35	491.69		
<b>TVA en € (5,5 %)</b>		10.08	10.03	-0.07%	
<b>TVA en € (7 %)</b>		21.57	21.65		
<b>TOTAL en €TTC</b>		522.99	523.37		
<b>Soit rapporté au m<sup>3</sup></b>		4.36	4.36	-0.07%	
<b>part eau</b>		1.36	1.34	1.35%	
<b>part assainissement</b>		2.54	2.54	0.00%	
<b>organismes publics</b>		0.46	0.48	-4.45%	

### **Bilan part assainissement :**

	2012	2013	Variation
Abonnement	101.69	101.69	0.00%
Consommation	183.60	183.60	0.00%
Modernisation du réseau de collecte	24.00	22.80	-5.00%
TVA à 7% (part assainissement)	21.65	21.57	-0.39%
<b>TOTAL en €TTC</b>	<b>330.94</b>	<b>329.66</b>	<b>-0.39%</b>

#### ✓ Remarques

- ◆ Conformément au CGCT, article L 2224-12-4, pour les communes rurales, la partie fixe est plafonnée, pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> (hors taxes et redevance) à 50 % du montant total au 22 septembre 2009, puis à 40 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- ◆ Par ailleurs, l'article L 2224-12-4 du même Code, demande à ce qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant de la part variable calculé en fonction du volume réellement consommé soit établi sur la base d'un tarif uniforme au mètre cube ou sur la base d'un tarif progressif.



Les points de prélèvement d'eau potable situés sur la Commune de SEMBLANÇAY, sont classés en zone de répartition des eaux, la Commune devra donc supprimer ce mode de tarif d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : le tarif dégressif a été supprimé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## 5.2 Bilan financier du service

### ✓ Les recettes du service d'assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement sont :

	Part fixe	Consommation	Total
1 <sup>ère</sup> série de factures	19 755,15 € HT	26 446,05 € HT	46 201,20 € HT
2 <sup>ème</sup> série de factures	20 585,71 € HT	26 626,59 € HT	47 212,30 € HT
Créances irrécouvrables	- 69,91 € HT	- 29,7 € HT	- 99,61 € HT
<b>TOTAL 2013</b>	<b>40 270,95 € HT</b>	<b>53 043,57 € HT</b>	<b>93 314,52 € HT</b>

### ✓ Budget

Conformément au budget voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat exercice 2013	- 460 855,40 €	34 799,28 €	<b>- 426 056,12 €</b>
Résultat exercice 2012	58 949,29 €	53 234,73 €	<b>112 184,02 €</b>
Résultat exercice 2011	4 266,39 €	74 486,60 €	<b>78 752,99 €</b>
Résultat exercice 2010	2 519,56 €	29 069,48 €	<b>31 589,04 €</b>
Résultat exercice 2009	27 130,57 €	49 080,61 €	<b>76 211,18 €</b>
Résultat exercice 2008	58 154,96 €	52 799,87 €	<b>110 954,83 €</b>

✓ **Les investissements réalisés et prévus**

Lors de l'année 2013, il a été réalisé et programmé les travaux suivants :

2012	Montant total	Subventions	Fonds propres	Emprunts
Travaux d'assainissement : Nouvelle station d'épuration (n°22)	Budget : 631 302,00 € Mandats émis sur l'exercice : 555 856,74 € Cumul des réalisations : 1 343 833,23 €	Titre sur l'exercice 0 € (reste à réaliser 360 000,00 €)	555 856,74 €	13 351,75 €
<b>Total Investissements</b>	<b>Budget : 631 302,00 €</b> <b>Mandats émis sur l'exercice : 555 856,74 €</b> <b>Cumul des réalisations : 1 343 833,23 €</b>	<b>Titre sur l'exercice 0 €</b> <b>(reste à réaliser 360 000,00 €)</b>	<b>555 856,74 €</b>	<b>13 351,75 €</b>

✓ **Évolution de la dette**

En fonction de ces résultats, l'encours de la dette est de 53 820,24 € au 31/12/2012 et 416 092,00 € au 31/12/2013.

Cette dette représente environ 140 € par abonné fin2012, soit 400 € par habitant.

L'évolution des annuités de la dette sur les prochaines années est la suivante (hors nouvel emprunt) :

N°	Année	Libellé	Durée	Date fin	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2013	Annuité 2013
1	Fin 2007	10 <sup>ème</sup> tranche EU 00055818921	120 mois	2017	100 000 €	43 365,53 €	11 178,44 €
2	Mars 2013	8149606/8263 813	12 ans	2024	400 000 €	372 726,61 €	41 035,00€
<b>TOTAL</b>					<b>500 000 €</b>	<b>416 092,14 €</b>	<b>52 213,44 €</b>

Les annuités de l'année sont :

Intérêt	Capital	Annuité 2013
14 485,34 €	37 728,10 €	52 213,44 €

## 6

## Synthèse générale

✓ Récapitulatif des indicateurs de performances

Code fixe	Indicateur descriptif	Résultat 2011	Résultat 2012	Résultat 2013
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées	967	1 004	1048
D 202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau EU	0	0	0
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Boues stockées dans la lagune non évacuées	Boues stockées dans la lagune non évacuées	2,04 tMS
D 204.0	Prix TTC du service du m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	325,03 €TTC	326,30 €TTC	329,66 €TTC
P 201.1	Taux de desserte pour les réseaux de collecte des eaux usées	73 %	75 %	79 %
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10 %	10 %	10/120
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pas d'évacuation de boues en 2011	Épandage : 92% Compostage : 8% Total : 100 %	Épandage : 8% Compostage : 92% Total : 100 %
P 207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €	0,006€TTC/m <sup>3</sup>
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 ‰	0 ‰	0 ‰
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0 %	0 %	0 %
253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %	0 %	0 %

254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0/120</b>
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>0,90 an</b>	<b>0,44 an</b>	12,4 an
P 257	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	<b>0,12 %</b>	<b>0,03 %</b>	<b>0,10 %</b>
P 258.3	Taux de réclamation (commune)	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

### Mode de calcul/évaluation des indicateurs :

#### ✓ Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte des eaux usées

*Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

Mode de calcul possible :

Nombre d'habitants = nombre abonnés assainissement collectif x nombre habitants par abonné
--

*Avec nombre d'habitants par abonné : 2,7 (d'après données INSEE – 2006) – 2,6 (d'après données INSEE – 2009)*

En 2013 :        nombre abonnés EU        = 403  
                       Nombre d'habitant par abonnés (2009) = 2,6

⇒ **nombre habitants desservis en 2013 = 1 048**

#### ✓ Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels

*Il correspond au nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.*

⇒ **nombre d'arrêtés en 2013 = 0**

### ✓ Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues prises en compte sont celles de la file boues exclusivement, après traitement des boues.

Dans le cas présent, les boues prises en compte sont celles du curage issues du curage des lagunes avant remblaiement des bassins de l'ancienne station.

La quantité prise en compte correspond au tonnage en matières sèches, obtenu par le produit entre le volume des boues extraite et la siccité lors de l'opération de curage de la lagune et d'épandage des boues.

Pour information : en 2013 : quantité de boues curées par la SAUR : 120 m<sup>3</sup>  
(tonnage en matières sèches : 2,04 T)  
quantité de boues curées par la SEDE : 488 m<sup>3</sup>  
(tonnage en matières sèches : 22,85 T)  
Pour information : en 2012 : quantité de boues curées : 1 148 m<sup>3</sup>  
siccité : 3,44 % (moyenne)  
tonnage en matières sèches : 41,69 T

⇒ **tonnage en matières sèches = 24,89 T en 2013**

### ✓ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

= nombre d'abonnés desservis/nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100.

⇒ **taux de desserte = environ 79 %**

### ✓ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème suivant :

#### Indices de base

Plan couvrant plus de 95 % du linéaire

Plan mis à jour annuellement

Points	Oui/Non	Noté
10	oui	10
5	non	0
	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

Indices complémentaires : pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires, le total obtenu ci-dessus doit être de 15 points.

	Points	Oui/Non	Noté
Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour du plan en fonction de celui-ci*	10	Non	0
Information structurelle pour au moins la moitié du réseau**	+/-5	Non	0
Date ou période de pose pour au moins la moitié du réseau**	+/-15	Non	0
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

\* Les 2 conditions sont à remplir pour avoir les points,

\*\* 1 point supplémentaire est attribué pour chaque 10% de renseignements supplémentaires du linéaire total

	Points	Oui/Non	Noté
Information géographique avec altimétrie des canalisations (50% du linéaire doit être renseigné)	10	Non	0
Points supplémentaires à chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total (par rapport ligne précédente)	10	Non	0
Localisation et description des ouvrages	10	Non	0
Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et transport	10	Non	0
Plan ou inventaire des branchements pour chaque tronçon	10	Non	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	Oui (schéma directeur 2009)	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux (date des inspections et travaux effectués à leur suite)	10	Non	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (avec estimatif sur au moins 3 ans)	10	Non	0
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

⇒ **L'indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux EU est 10 / 120 (parties B et C non comptabilisées)**

✓ **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inscrits dans un système d'assainissement de plus de 2 000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la Police de l'Eau et transmise par courrier à la collectivité.

✓ **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inscrits dans un système d'assainissement de plus de 2 000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la Police de l'Eau et transmise par courrier à la collectivité.

✓ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inscrits dans un système d'assainissement de plus de 2 000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la Police de l'Eau et transmise par courrier à la collectivité.

✓ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

- ◆ Filière boues : valorisation agricole après curage.
- ◆ Conformité de la filière : oui (plan d'épandage et conventions en date du 16/05/2008) + récépissé DISEN n° 37-2008-00085 du 5 août 2008 (régularisation de la station existante)
- ◆ Production réelle de boues : 24,89 T MS
- ◆ Tonnage des boues évacué par la filière :
  - ◆ 2,04 T MS : épandage agricole
  - ◆ 22,84 T MS : compostage

Soit un taux de conformité de 100 %.

⇒ **Taux de conformité des boues évacuées = 100 %**

✓ **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité**

= [montants des abandons de créances à caractère social (voté au cours de l'année) + Montants des versements à un fond de solidarité en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour aider les personnes en difficulté] / [volume facturé].

⇒ **Montant des abandons de créances = 0,006 €TTC/m<sup>3</sup>**

✓ **Taux de débordement des effluents dans les locaux usagers**

= [nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement] / [nombre d'habitants desservis] x 1 000.

Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte.

⇒ **Taux de débordement des effluents chez usagers = 0 %**

✓ **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**

= [Nombre de points noirs] / [longueur du réseau de collecte (hors branchements)] x 100.

On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, odeurs, ...) et le type d'intervention (curage, mise en sécurité, ...).

⇒ **Taux de points de réseau nécessitant interventions fréquentes de curage = 0 %**

✓ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées**

= [longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N] / 5 [longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N] x 100.

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé comprend le linéaire remplacé, les réhabilitations si ces opérations ont pour effet d'en prolonger la durée de vie, d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Linéaire renouvelé en	2013	: 0 ml	longueur totale réseau : ~ 6 440 ml
	2012	: 0 ml	
	2011	: 0 ml	
	2010	: 0 ml	
	2009	: 0 ml	
	2008	: 0 ml	
	2007	: 0 ml	

⇒ **Taux moyen de renouvellement des réseaux = 0 %**

✓ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel puis en application de la Police de l'Eau**

=  $[\text{nombre de bilans conformes}] / [\text{nombre de bilans réalisés}] \times 100$ .

- ◆ nombre de bilan 24 h 2013 = 1 (SATESE)
- ◆ nombre de bilan conforme = 0

⇒ **Taux de conformité des équipements d'épuration = 0 %**

✓ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par des réseaux de collecte des eaux usées**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème suivant :

Indices de base

	Points	Oui/Non	Noté
Identification sur plan des points de rejet potentiels (déversoirs)	20	Non	0
Évaluation du bassin amont aux déversements	10	-	-
Témoins des moments et importance des déversements	20	-	-
Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets	30	-	-
Existence d'un rapport des dispositions de surveillance	10	-	-
Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets	10	-	-
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

L'acquisition de points est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspond à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

### Indices complémentaires

	Points	Oui/Non	Noté
Évaluation des rejets pluviaux pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs	10	-	-
Suivi pluviométrie et rejets des principaux déversoirs pour secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	10	-	-
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Les points supplémentaires ne sont pris en compte que si la somme des indices de base atteint au moins 80 points.

⇒ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel = 0 / 120**

#### ✓ **Durée d'extinction de la dette**

= [en cours total de la dette contractée par la collectivité au 31/12/N] / [épargne brute annuelle].

- ◆ En cours de la dette ou capital restant du au 31/12/2013 : 416 092,14 €
- ◆ *Épargne brute annuelle sur le total cumulé : recettes réelles – dépenses réelles hors capital remboursé = -33 541,85 € (2013, investissements (solde -94 738,49 €) + exploitation (solde 90 552,24 €) + remboursement capital (37 728,10 €))*

⇒ **Durée d'extinction de la dette = 12,4 an**

#### ✓ **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

- ◆ Montant facturation : 93 314,52 €.HT (du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013)
- ◆ Montant des factures impayées sur la même période : 98,98 €.HT (factures annulées – part Commune d'après relevés VEOLIA)

⇒ **Taux d'impayés = 0,10 %**

#### ✓ **Taux de réclamations :**

= *[nombre de réclamations laissant une trace écrite] / [nombre d'abonnés] x 1 000.*

- ◆ Réclamation auprès de la collectivité : aucune
- ◆ Réclamation auprès du fermier (VEOLIA) : NC

⇒ **Taux de réclamation = 0 (part collectivité)**

## ANNEXE 1

# **DÉCRET N°2007-675 DU 2 MAI 2007**

---

## ANNEXE 2

# **CIRCULAIRE DU 28/04/2008 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES**

---

## ANNEXE 3

# **FICHES DÉTAILLÉES POUR L'ÉVALUATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCES**

---

## ANNEXE 4

# **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE LA STATION D'ÉPURATION**

---

## ANNEXE 5

# **BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DU SATESE**

---



## ANNEXE 6

# **SYNTHÈSE DU REGISTRE DE CURAGE DES LAGUNES 2013 RÉALISÉ PAR LA SAUR ET RÉSULTAT DES ANALYSES DES BOUES ISSUES DU CURAGE RÉALISÉ PAR LA SEDE**

---

## ANNEXE 7

# **RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE LA FUTURE STATION D'ÉPURATION DE 1 500 EH**

---

## ANNEXE 8

# **EXEMPLE DE FICHE D'INTERVENTION**

---

## FICHE D'INTERVENTION – SERVICE ASSAINISSEMENT

### Réclamation / Désordre :

<b>Demandeur :</b> _____  N° : _____ Voie : _____ _____  <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire	<b>Motif de la réclamation / désordre :</b> _____ _____ _____ _____
--	---

### Actions à mener :

<b>Identification du désordre :</b> _____ _____  <b>Action à mener :</b> _____ _____  <b>Par qui :</b> _____ <b>Échéance :</b> _____	<b>Croquis :</b>      
--	--

### Actions / travaux réalisés :

<b>Date de réalisation :</b> _____  <b>Par qui :</b> _____  <b>Travaux réalisés :</b> _____ _____  <b>Action préventive à prévoir :</b> _____ _____  <b>Satisfaction demandeur</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<b>Croquis des travaux réalisés :</b>      
--	---